Berguette Molinghem

ISBERGUES INFOS

- Juin 2013 -

Sommaire

Vie Municipale 2 - 12

Registre communal des personnes vulnérables
Marché d'Isbergues
Le recensement militaire
La Résidence
Quelques points de rappel sur le stationnement
Des nouveaux locaux pour le stand de tir
Conseils municipaux des 21 et 28 mars
Festivités du quartier de la Roupie
Festivités de Berguette
Accueils de loisirs de juillet et août
Menus des restaurants municipaux

Vie Associative et Sportive 13 - 16

Gymnatisque dynamique et Zumbatomic
Association évasions
Amicale laïque d'Isbergues
Amicale des donneurs de sang
L'atelier de théâtre patoisant recrute
Section danse de la M.J.E.P
Exposition « Souvenez-vous... » 1939-1945
« Gaëlle Dormion » championne de France de lutte
Moto-cross

Vie Culturelle 17

« Apple pie »
Stage théâtre de printemps
Fête de la musique
« Epinards et porte-jarretelles »

Informations générales 18

Enquête de l'I.N.S.E.E
Respectez votre environnement
Echardonnage
Feux à l'air libre

Bloc notes 19 - 20

Conseil municipal

Le conseil municipal de la ville d'Isbergues se réunira le :
Jeudi 27 juin 2013 à 18 h
à l'hôtel de ville d'Isbergues.

Cérémonie du 8 juin

La cérémonie en l'honneur des « morts pour la France » en Indochine aura lieu le **samedi 8 juin** au monument aux morts situé devant l'hôtel de ville. Déroulement de la cérémonie :

10 h 15 : rassemblement de tous les participants face à l'hôtel de ville.

10 h 30 : départ en défilé jusqu'au monument aux morts suivi de la cérémonie avec lecture du message du Ministre délégué aux anciens combattants et dépôt de gerbes.

Un **dépôt de gerbes** sera également effectué
aux monuments aux morts de :
- l'église St Maurice **à 11 h**
- de la mairie annexe de Berguette **à 11 h 15**

Cérémonie du 18 juin

A l'occasion du 73ème anniversaire de l'appel historique du 18 juin, des cérémonies auront lieu aux monuments aux morts :
- devant l'hôtel de ville **à 17 h 15**,
- à l'église St Maurice **à 17 h 45**,
- à la mairie annexe de Berguette **à 18 h**.

Passage de la Balayeuse

La balayeuse de la Communauté de Communes Artois Flandres, effectuera le nettoyage des rues de la commune pendant la période **du 17 au 21 juin 2013.**

Pour tout renseignement concernant l'itinéraire emprunté par la balayeuse, prendre contact avec :

La Communauté de Communes Artois Flandres
(C.C.A.F), *rue Jean Jaurès*
au **03.21.61.54.40**

Directeur de la publication : **Jacques NAPIERAJ**
Rédaction, conception et impression : Mairie d'Isbergues - Service informations - 37, rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tel : 03.21.61.30.80 - Courriel : service-informations@ville-isbergues.fr - Site Internet : www.ville-isbergues.fr
Dépôt légal : Juin 2013 - Tirage en 4 500 exemplaires - Distribution gratuite.

Journal d'informations municipales n°260

Etat-civil

NAISSANCES

Le 25 février, **Léa Rimetz**, fille de Laurent et de Mandy Cainne, 189 rue du 11 Novembre.
Le 10 avril, **Liza Backhauss**, fille de Adrien et de Anne-Sophie Viniacourt, 8 b impasse Basly, appartement 3, 1er étage.
Le 14 avril, **Inaya Lefebvre**, fille de Anthony et de Emeline Danel, 19 rue Louise Michel.
Le 29 avril, **Sévan Briffaut**, fils de Cédric et de Maïté Tos.

MARIAGES

Le 13 avril, **Frédéric Bodlet,** ingénieur et **Laurence Maréchal**, aide-soignante, 19 rue de Maréchal Foch.
Le 13 avril, **Anthony Delhaye**, technicien de laboratoire, et **Marie Lorio**, adjoint technique de laboratoire, 5 impasse du Canal.

DECES

Le 15 avril, **Pierre Lecrinier**, 81 ans, retraité, veuf de Jacqueline Verhaeghe, 66 rue Edmond Mille.
Le 17 avril, **Yves Davignie**, 78 ans, retraité, époux de Francine Obert, 5 rue Victor Decriem.
Le 2 mai, **Jean Manuel Rodrigues**, 64 ans, époux de Chantal Marongin, 421 rue Danton.
Le 2 mai, **Patrick Lacroix**, 49 ans, 1 rue Arthur Lamendin.
Le 12 mai, **Paul Gosselin**, 84 ans, retraité, veuf de Simone Dhainaut, foyer logement, rue Emile Zola, appartement 16.

Marché d'Isbergues

Le marché d'Isbergues a lieu tous les jeudis matin de 8 h à 12 h 30 sur la Place Basly.

Nous rappelons à tous les riverains de la place et de l'impasse Basly qu'ils doivent **impérativement enlever leurs véhicules du périmètre avant 7 h 30.**

De plus, il est strictement interdit de circuler et de stationner place et rue Basly ainsi que sur la place de la Poste, pendant les heures de marché. Sont concernés les vélos, cyclomoteurs de tous modèles, et les véhicules automobiles.

Vu le nombre d'infractions relevées, une surveillance sera exercée.

Registre communal des personnes vulnérables

Conformément à la loi du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, le Maire est tenu d'instituer un registre communal des personnes vulnérables, afin d'y recenser les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes handicapées ou en grandes difficultés isolées à domicile.

Si vous avez plus de 65 ans ou **si vous êtes handicapé** et que vous vivez seul à domicile, vous avez la possibilité de demander votre inscription sur ce registre :

☛ par téléphone au **03.21.61.39.72**
ou
☛ par courrier adressé au **C.C.A.S**
(Centre Communal d'Action Sociale)
hôtel de ville d'Isbergues
en précisant bien
vos noms, prénoms, date de naissance et adresse.

Ceci devrait permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (grand froid, canicule et inondation).

Recensement militaire

Tous les jeunes Français, garçons et filles, **doivent dès l'âge de 16 ans se faire recenser** auprès de la mairie de leur lieu d'habitation (code du service national, articles L.113-1, L.113-4 et L114-6).

Ceux et celles qui n'auraient pas satisfait à cette obligation **ne pourront pas être autorisés à s'inscrire aux examens soumis au contrôle de l'état (BAC, BEP, CAP, permis de conduire...).**

La démarche est simple, il suffit de vous adresser à **l'hôtel de ville d'Isbergues ou dans les mairies annexes de Berguette et de Molinghem** muni du **livret de famille des parents.**

ATTENTION !

Le recensement est obligatoire !

Il donne lieu à la **délivrance d'une attestation de recensement nécessaire pour les examens et concours.**

« La Résidence »

Anniversaires (mars - avril et mai 2013)
La Résidence a fêté les anniversaires de ses résidents. Pour l'occasion le personnel leur a confectionné un gâteau. Dix résidents ont ainsi été mis à l'honneur : *Danièle D, 58 ans – Odowiska C, 88 ans – Paulette P, 81 ans – Rolande L, 84 ans - Raymonde S, 84 ans Christiane D , 65 ans – Jeanne L, 76 ans – Annie L, 74 ans - Roger S, 83 ans et Michel P, 66 ans.*

1er mai
Un repas festif a été servi aux résidents le 1er mai à l'occasion de la fête du travail. Un brin de muguet a été remis à chaque résidente par le personnel.

Animation musicale
Les résidents ont profité le 7 mai dernier, d'un après-midi musical animé par M. Jean-Marie Vidogue.

Animation kiosque sur le thème du Maroc
Le 23 mai dernier, les résidents ont bénéficié d'une animation kiosque ayant pour thème le Maroc. La salle a été décorée pour l'occasion et le personnel a revêtu la tenue vestimentaire appropriée.

Fête des mères
Le dimanche 26 mai les résidents ont profité d'un repas festif (œuf en gelée – pintade aux pêches – pommes croquettes – légumes – fromage - pâtisserie). Les résidentes se sont vu offrir des fleurs par le personnel.

Loto « Grand maman »
Un loto intitulé « Grand maman » va prochainement être organisé pour les résidents, avec de nombreux lots à gagner petits paniers garnis de confiture, café, madeleines, chocolats….

Permanences des élus

HOTEL DE VILLE
☎ 03.21.61.30.80

***M. Jacques Napieraj**, Maire*
Jeudi de 14 h 30 à 16 h

Mme Micheline Dautriche,
1ère adjointe
Les 1er et 3ème Lundis du mois de 14 h à 15 h 30
sur rendez-vous.

Mme Geneviève Dupont,
adjointe au logement social
Mardi de 15 h à 17 h
sur rendez-vous.

M. Gérard Corriette,
adjoint aux sports et aux associations
Lundi de 9 h à 11 h 30
sur rendez-vous.

Mme Marie-Andrée Payelle,
adjointe aux affaires scolaires et cantines
Vendredi de 9 h à 11 h 30
sur rendez-vous.

Mairie annexe de Berguette
☎ 03.21.26.59.18

M. André Savary,
Maire délégué
de la commune associée de Berguette
Sur rendez-vous.

Mairie annexe de Molinghem
☎ 03.21.61.59.95

M. Claude Mercier,
Maire délégué
de la commune associée de Molinghem
Sur rendez-vous.

Monsieur Michel Lefait
Le Député de la 8ème circonscription,
Monsieur Michel Lefait, assure des permanences :

les 1er et 3ème lundis du mois de *16 h 30 à 18 h*
à l'Hôtel de Ville d'Isbergues.

En cas d'absence de Monsieur Lefait,
celles-ci seront assurées par sa suppléante
Mme Micheline Dautriche.

Réglementation de la circulation et du stationnement

***A** l'occasion du 47ème grand prix cycliste « Henri Hulot », organisé par le club cycliste Isbergues-Molinghem, qui se déroulera le **mercredi 19 juin 2013**, le stationnement des véhicules automobiles sera interdit de 16 h 30 à 21 h 30, rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque (côté Guarbecque), rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette, rue des écoles, rue Bérégovoy et ruelle du Tourniquet. Pendant la même période, la circulation de tous les véhicules automobiles sera interdite dans le sens contraire de la course.*

Quelques points de rappel sur le stationnement

(Arrêté n° 10426 du 1er octobre 2011)

En règle générale, c'est le stationnement alterné semi-mensuel qui s'applique dans notre ville (comme indiqué à chaque entrée de notre ville). Il existe cependant quelques exceptions qui sont indiquées grâce aux panneaux implantés dans différents endroits de la commune : stationnement interdit, réservé, à cheval sur le trottoir et sur la route,…

Le stationnement alterné semi-mensuel :

Cela signifie que les véhicules doivent stationner sur le côté où les habitations ont un numéro impair, pendant la période du 1er au 15 de chaque mois, et du côté des habitations portant des numéros pairs pour la période du 16 au 31. Le changement de côté doit se faire les 15 et les 31 de chaque mois entre 20 h 30 et 21 h, afin d'éviter aux automobilistes circulant sur la chaussée de devoir zigzaguer entre les voitures les 16 et les 1er. Les personnes qui n'auraient pas effectué le changement de côté aux dates et heures imposées par la réglementation seront passibles d'une contravention de 17 €.

Stationnement sur emplacement réservé :

Le stationnement sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite (délimité par un marquage au sol) est interdit, sauf si vous êtes titulaire d'un macaron délivré par la M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Celui-ci doit impérativement être visible de l'extérieur du véhicule. Il est fréquent de constater que ces emplacements sont la plupart du temps utilisés par des usagers valides (notamment au niveau de la place Lamartine, aux entrées et sorties des élèves). Sachez que toute personne utilisant ces emplacements sans y être autorisée se verra sanctionner d'une contravention de **135 €**.

Le stationnement interdit :

- le stationnement sur trottoir **:** Le stationnement sur trottoir est strictement interdit par le code de la Route, sauf aux endroits définis par l'arrêté permanent de stationnement (marquage au sol). Tout manquement à ces obligations est passible d'une contravention de **17 à 35 €.** De même, les automobilistes qui stationnent à cheval sur le trottoir en dehors des stationnements réservés (marquage au sol) seront verbalisés au même titre que ceux stationnés sur le trottoir.
- stationnement devant une entrée de garage et sur un passage piétons : les stationnements devant une entrée de garage et sur un passage piétons sont interdits et sont passibles d'une contravention pouvant aller de **17 à 35 €.** Il en est de même, pour les stationnements qui empiètent sur les passages piétons.
- arrêt et stationnement interdit : des panneaux d'interdiction d'arrêt et de stationnement sont installés à plusieurs endroits de la ville *(rue Edmond Mille, rue Schuman,…).* Cela signifie que **l'arrêt et le stationnement y sont strictement interdits** (même pour 2 minutes et même avec les feux de détresse). Ces infractions sont passibles d'une contravention de **17 €**. Il en est de même pour les rues qui sont uniquement en stationnement interdit *(rue de la gare, Coron Heam,…).*

Un bilan concernant le stationnement a été effectué sur la ville et des emplacements supplémentaires vont être ajoutés.

Des nouveaux locaux pour le club de tir !

Jeudi 18 avril dernier, Monsieur Jacques Napieraj, maire de la ville d'Isbergues a remis a Monsieur Jean-Pierre Labre, président du club de tir, les clés des nouveaux locaux de l'association, en présence de quelques représentants de la municipalité et des membres de l'association. Ce bâtiment, d'environ 130 m^2, situé dans la rue Léo Lagrange, derrière la mairie annexe de Molinghem, était auparavant occupé par les services techniques de la ville. De nombreux travaux de rénovation, en majeure partie réalisés par les services techniques de la ville, ont été effectués sur le bâtiment, fondations, dalle, amenée des réseaux, charpente, couverture, travaux de plomberie/sanitaire,…

Le local abrite désormais, un stand de tir, une salle de convivialité et une salle de stockage, que Monsieur Labre, Président du club, s'est fait un plaisir de faire découvrir aux personnes présentes. La visite s'est achevée sur le pas de tir ou quelques personnes ont pu tester leur adresse au tir à la carabine, sur l'invitation amicale des membres du club. Monsieur le Maire a ensuite invité l'assemblée à prendre le verre de l'amitié dans la salle d'honneur de la mairie annexe de Molinghem. Le président du club de tir, en a profité pour lui remettre une sculpture en verre à l'effigie de l'association.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 21 mars 2013

1. Naissances - décès

Monsieur le Maire adresse ses félicitations, au nom du conseil municipal, à M. Jean Bodlet, adjoint au Maire, à l'occasion de la naissance de sa petite fille, Maé née le 14 décembre 2012.

Il adresse ses condoléances à la famille de Mme Denise Richebe décédée le 19 décembre 2012 (mère de M. Didier Richebe, agent des services techniques), de Mme Michelle Mantel-Lecocq décédée le 5 janvier 2013 (mère de Mme Pascale Debourse, membre du conseil consultatif de la commune associée de Molinghem), de M. Paul Mathon décédé le 22 janvier 2013 (père de Mme Christine Sence, employée des ressources humaines), de Mme Odette Engrand-Poirier décédée le 11 février 2013 (mère de Mme Patricia Engrand, employée de l'accueil) et de Mme Paulette Chabot-Paniez décédée le 9 mars 2013 (grand-mère de Mme Martine Lartisien, conseillère municipale).

2. Remerciements

- Crèche 1,2,3 Soleil - Isbergues (prêt de la salle des fêtes le 14 décembre 2012 pour la réalisation d'un spectacle),
- La Prévention Routière (subvention),
- Le Directeur de l'Union Nationale du Sport Scolaire (mise à disposition de la salle de sports Emile Basly pour le championnat départemental UNSS d'athlétisme qui s'est déroulé le mercredi 30 janvier 2013),
- Le Coordonnateur Pédagogique de l'I.M.E. « la petite montagne » (bons offerts pour la ducasse Geai des 24 et 25 mars prochains).

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2012

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Débat d'orientation budgétaire

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal effectue un débat sur les orientations générales du budget. Considérant la situation économique et la nécessité de soutenir l'activité en poursuivant les investissements nécessaires à la commune,

Considérant que le taux d'inflation annuel est à 1,4 %, et sachant qu'il est envisagé la poursuite de certains programmes, il est proposé de construire le budget en augmentant de façon raisonnable les taux de l'imposition.

Il n'y a pas de question sur ce débat d'orientation budgétaire qui est adopté à l'unanimité (délibération n° 13.01.01).

Intervention de Monsieur le Maire : « *Au stade de la discussion, je souhaite vous informer qu'à la lecture du prochain bulletin municipal, je suis inquiet concernant la présence future de l'opposition de droite dans cette salle. Je parle d'exil fiscal dans les communes d'à côté car selon un article à paraître dans Isbergues Infos de notre opposition, la commune est trop imposée et mal gérée.*

S'appuyant sur un site proxiti.com, l'opposition de droite affirme que les impôts en 2011 sur la commune s'élèvent à 713 € par habitant contre 605 € en moyenne pour les communes de même importance.

De quoi parle-t-on ? *Mes professeurs m'ont toujours dit comparaison n'est pas raison et on compare des choses comparables. On peut se poser la question : combien Rombly consacre-t-elle de crédits pour le fonctionnement des écoles, de l'église, du cimetière ? Rien car il n'y a pas ces équipements dans cette commune. Donc, si on compare, c'est sûr on paye plus à Isbergues.*

Que met-on derrière la notion d'impôt local ? *Derrière l'impôt local notamment, il y a la CVAE payée à 80 % par la sidérurgie donc je n'ai pas honte de dire qu'il faut plus d'impôts. Je ne suis pas un défenseur de Mittal et je suis pour ponctionner des sommes sur Mittal pour équiper la commune.*

Comparer des choses comparables : *je suis allé sur le site du ministère des finances de Bercy et voilà ce que j'ai constaté :*

	ISBERGUES en euros / habitant	*MOYENNE en euros / habitant*
Taxe d'habitation	*141 €*	*224 €*
Taxe foncière bâtie	*171 €*	*196 €*
Taxe foncière non bâtie	*6 €*	*8 €*
Taxe additionnelle sur les propriétés non bâties	*1 €*	*2 €*
Cotisation Foncière des Entreprises	*100 €*	*86 €*
CVAE (cotisation valeur ajoutée des entreprises)	*40 €*	*46 €*
IFER (imposition forfaitaire entreprises et réseau)	*1 €*	*8 €*
Taxes sur les surfaces commerciales	*3 €*	*15 €*

Globalement concernant ces taxes, *un habitant résidant à Isbergues paie 419 € contre 516 € ailleurs dans la même strate de communes.*

Certes, il y a une différence mais le point qui est important dans une commune, c'est aussi ses dettes. L'endettement en cours est de 1 085 € par habitant au niveau national pour les communes de même importance contre 683 € à Isbergues. Notre capacité d'autofinancement est de 389 € par habitant contre 239 € en comparaison avec les communes de la même strate.

Aussi, au vu des projets d'investissement et de cette analyse, je propose une augmentation de 1 % des taux.

Effectivement, notre opposition de droite a contribué à tout cela. Je vous rappelle en :

- 2008 : augmentation des taux de 1 %, inflation à 2,8 %, la droite a voté pour ;

- 2009 : pas d'augmentation, inflation à 0,9 %, la droite a voté pour ;
- 2010 : pas d'augmentation, inflation à 1,8 %, la droite a voté pour ;
- 2011 : augmentation des taux de 1,5 % ; inflation à 2,5 %, la droite a voté pour ;
- 2012 : augmentation des taux de 1 %, inflation à 1,9 %, la droite a voté contre.

Au vu de ces informations, on peut constater que :
1) le citoyen résidant à Isbergues paie moins d'impôts qu'en moyenne dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants,
2) la dotation de l'Etat (dotation globale de fonctionnement) est d'environ 1/3 inférieure qu'ailleurs,
3) la capacité d'autofinancement nette est 2,3 fois plus forte qu'ailleurs,
4) la dette par habitant est de 37 % inférieure qu'ailleurs,

5) l'annuité de la dette par habitant est de 46 % inférieure qu'ailleurs.

Pour terminer, je conclurai que tous ces investissements ont créé de l'emploi ou maintiennent l'emploi avec des taux relativement peu élevés et peu d'emprunts.»

5. Remplacement d'un agent par contrat à durée déterminée pour cause de maternité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'un adjoint administratif de 2ème classe non titulaire pour la période du 1er juin au 22 juillet afin de pallier l'absence d'un agent affecté à l'hôtel de ville. Il assurera des missions administratives à temps complet.
Le conseil municipal, après délibération adoptée à l'unanimité, (n° 13.01.02), décide le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel selon les modalités susvisées.

6. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la révision périodique du tableau des effectifs, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 21 mars. Délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.01.03).

7. Modification des statuts de la Communauté de Communes Artois -Flandres (C.C.A.F)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Artois-Flandres est sollicitée depuis quelques mois au sujet des conditions d'accueil des jeunes enfants avant leur scolarisation. Considérant qu'il s'agit d'une évolution de société, il indique qu'il convient d'engager la réflexion relative au domaine de la petite enfance au niveau de l'intercommunalité. Pour cela, il est nécessaire de prévoir la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les communes membres d'un E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) peuvent à tout moment, transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'E.P.C.I.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'E.P.C.I., pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Formellement, le transfert de compétences est ensuite prononcé par arrêté du Préfet.

La C.C.A.F. par délibération en date du 17 décembre 2012 a décidé d'ajouter à ses actuels statuts, la compétence suivante : « action en matière de petite enfance limitée à la création et à la gestion d'un relais d'assistantes maternelles ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour le transfert de compétence suivant à la C.C.A.F. « action en matière de petite enfance : création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles ».
Délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.01.04)

8. Enquête publique relative à la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général concernant le plan de restauration et d'entretien du Guarbecque et de ses affluents présentée par les communautés de communes Artois Lys et Artois-Flandres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Préfet a ouvert, par arrêté en date du 24 janvier 2013, une enquête publique qui se déroulera du 1er mars au 2 avril 2013, relative à la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général concernant le plan de restauration et d'entretien du Guarbecque et de ses affluents présentée par les Communautés de Communes Artois-Lys et Artois-Flandres.
Le conseil municipal, après délibération, adoptée à l'unanimité (n° 13.01.05) émet un avis favorable concernant la demande précitée.

9. Projet Régional de Santé (P.R.S)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais lui a indiqué par son courrier du 14 janvier dernier que, conformément aux articles L. 1434-3 et R. 1434-1 du code de la santé publique, les conseils municipaux étaient consultés sur le projet régional de santé (P.R.S) et sur ses différentes composantes, et que, par son courrier du 5 février dernier, l'Agence Régionale de Santé Nord/ Pas-de-Calais l'a informé que conformément à l'article R. 1434-1 du code de la santé publique, la commune devait faire parvenir dans un délai de deux mois son avis sur l'addendum au programme régional démographique des professions de santé qui comporte le discours de la ministre des affaires sociales et de la santé, le dossier de presse national du « Pacte territoire-santé » et le dossier de presse de l'ARS du « Pacte territoire-santé ».
Le conseil municipal, après délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.01.06) s'abstient d'émettre un avis sur les programmes précités qui sont du ressort des experts.

10. Participation communale aux frais de B.A.F.A et de diplôme de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis quelques années, des difficultés apparaissent pour le recrutement de personnel diplômé B.A.F.A destiné à encadrer les accueils de loisirs de la ville d'Isbergues.

L'association les « Francas » du Pas-de-Calais propose d'organiser un stage de base B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) sur la ville d'Isbergues du 13 au 20 avril 2013. Le montant de l'inscription s'élève à 330 €.

Il est proposé une participation à hauteur de 150 € à verser aux personnes inscrites à ce stage et qui s'engagent à l'issue de l'obtention de leur brevet et dans les deux ans qui suivent à encadrer pendant 40 jours fractionnables les accueils de loisirs de la ville d'Isbergues. A défaut de ne pas avoir terminé la formation qui permet la délivrance du B.A.F.A ou à défaut de ne pas avoir respecté la clause d'obligation d'encadrement, les bénéficiaires de la participation communale devront reverser la somme qu'ils ont perçue dès le premier commandement à payer émis par la commune. Par ailleurs, il est proposé une participation de 50 € à verser aux personnes passant ce stage B.A.F.A et inscrites à la formation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) et qui s'engagent à l'issue de l'obtention de leur diplôme et dans les deux ans qui suivent à encadrer pendant 40 jours fractionnables les accueils de loisirs de la ville. A défaut de ne pas avoir terminé la formation qui permet la délivrance du diplôme de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou à défaut de ne pas avoir respecté la clause d'obligation d'encadrement, les bénéficiaires de la participation communale devront reverser la somme qu'ils ont perçue dès le premier commandement à payer émis par la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.01.07).

11. Rythmes scolaires

Comme suite au décret sur la réforme des rythmes scolaires, voici la proposition faite par Monsieur le Maire, après consultation du corps enseignant : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h - 12 h et 13 h 45 - 16 h et le mercredi de 9 h - 12 h. Il est à préciser qu'il sera demandé un décalage horaire pour l'école maternelle centre : 8 h 50 - 11 h 50 et 13 h 35 - 15 h 50. C'est une reconduction de l'organisation mise en place afin que les parents puissent accompagner les enfants dans les écoles maternelle et élémentaire qui sont séparées géographiquement.

Un courrier proposant ces horaires a été envoyé à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, le 27 février 2013.

12. Modification de la délibération n° 12.05.22 du 14 décembre 2012 Effectif A.L.S.H printemps 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée du succès de l'accueil de loisirs d'hiver. Par conséquent, il propose de passer l'effectif maximum des enfants accueillis pour l'accueil de loisirs de printemps de 90 à 110. Le conseil municipal, après délibération, décide de modifier la délibération n° 12.05.22 afin de passer l'effectif maximum des enfants accueillis pour l'accueil de loisirs de printemps de 90 à 110.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.01.08).

13. Point sur l'A.L.S.H hiver 2013

L'accueil de loisirs des vacances d'hiver 2013 a ouvert ses portes aux enfants du lundi 18 au vendredi 22 février 2013. Les enfants ont été accueillis dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire Ferry. L'accueil de loisirs a été organisé par l'association des « Francas » du Pas-de Calais. Soixante quinze enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs sur 81 inscrits et ont été encadrés par 8 animateurs et un directeur. Le thème choisi était l'orientation.

14. Demandes de matériel informatique et de mobilier pour les écoles

Avis favorable du conseil municipal pour l'achat de 3 ensembles T.B.I. Mobile Bluetooth, 12 ordinateurs portables et 1 meuble classes mobiles pour un coût total de 21 000 €. Les directeurs de l'école maternelle Jules Ferry, de l'école maternelle de Berguette, de l'école Francis Billiau et de l'école Danton demandent par ailleurs, l'achat de mobilier divers pour leur école.

15. Point sur l'avancement des travaux de construction de la caserne de Gendarmerie et de l'E.H.P.A.D

Gendarmerie : les travaux de construction de la caserne de gendarmerie ne seront pas terminés avant fin septembre - début octobre.

E.H.P.A.D : la livraison du bâtiment est prévue à la mi-novembre 2013 et l'ouverture de l'établissement pour janvier 2014.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 28 mars 2013

I. Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des taxes directes locales perçues à leur profit. Sur sa proposition, le conseil municipal, après délibération, décide de fixer le coefficient de variation proportionnelle des taux des taxes directes locales à 1,010000 pour l'année 2013, soit :
Taxe d'habitation : 22,76 %
Taxe foncière (non bâti) : 67,52 %
Taxe foncière (bâti) : 20,73 %
Cotisation foncière entreprises : 17,51 %

Délibération adoptée par 22 votes pour, 4 votes contre et 0 abstention (n° 13.02.01).

2. Subventions aux associations

Il est décidé d'une manière générale pour l'année 2013, une augmentation de 1,9 % des subventions de base allouées aux associations. Délibération adoptée par 22 votes pour, 4 votes contre et 0 abstention (n° 13.02.02).

3. Vote du budget primitif 2013

Le conseil municipal adopte le budget primitif par 22 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention.

Section de fonctionnement :
10 838 203 €
Section d'investissement :
4 490 148 €

Il est à noter l'inscription de crédits pour :
- l'acquisition de terrains, de logiciels informatiques, de matériel de bureau divers (imprimantes, postes informatiques, …) et de tableaux blancs interactifs pour les écoles élémentaires,
- la réalisation d'études, de travaux d'extension de l'hôtel de ville, divers de réseaux et voiries (tarif jaune salle Léo Lagrange et extension de réseaux), d'un fonds documentaire pour le centre culturel (CD, DVD, livres),

- l'aménagement du parc paysager des cités et de divers bâtiments communaux (services techniques, secteur associatif Léo Lagrange, ancienne école Jean Jaurès, …),
- la construction de sanitaires à l'école Pasteur,
- la reconduction des crédits pour la construction du centre culturel.

4. Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est présenté aux membres du conseil municipal et un exemplaire du guide de prévention et d'information est remis aux conseillers et sera distribué à l'ensemble de la population. Il est important de noter que le risque industriel sur la commune est lié à l'activité de la société Aperam et que le site est classé « Seveso 2 » pour l'emploi et le stockage d'acide fluorhydrique. Chaque commune ayant au moins un risque majeur est tenue de mettre à disposition du public toutes les informations permettant à chacun d'avoir une bonne connaissance du risque qu'il encourt, des mesures de sauvegarde qui ont été prises mais aussi d'acquérir de bons comportements individuels et collectifs le moment venu. La commune est concernée par le risque « inondations » et les risques technologiques. Il est également envisagé l'organisation d'exercices qui permettront de tester et d'améliorer le dispositif.

5. Modification de la délibération de délégation de pouvoirs au Maire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a délégué, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, certaines attributions pour la durée de son mandat. Il précise qu'il conviendrait de modifier l'alinéa 16 de la délibération n° 08.01.11 du 22 mars 2008 et d'ajouter que le Maire peut également intenter au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : affaires concernant le personnel communal, vols et/ou dégradations sur les biens communaux.

Le conseil municipal, après délibération, décide de remplacer l'alinéa 16 de la délibération n° 08.01.11 du 22 mars 2008 comme suit : « d'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : limites relatives à l'expropriation, à la qualité de propriétaire ou de bailleur de biens immobiliers donnés en location, affaires concernant le personnel communal, vols et/ou dégradations sur les biens communaux ». Délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.02.03).

6. Mise en place d'une commission de suivi du site industriel d'Isbergues

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site a précisé les modalités de constitution et de fonctionnement de ces commissions qui se substituent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (C.L.I.C.) et aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.).

Ces commissions de suivi de site ont vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des installations classées pour la protection de l'environnement concernées et à promouvoir l'information du public. Dans cet esprit, le C.L.I.C. de la société Aperam d'Isbergues créé par arrêté préfectoral du 11 décembre 2006 ainsi que la C.L.I.S. du site industriel d'Isbergues (sociétés Aperam et Terra Nova) créée par arrêté préfectoral du 1er avril 2010 vont se transformer en une commission de suivi de site. Cette commission se composera de cinq collèges déclinés comme suit : « administrations de l'Etat », « élus des collectivités territoriales ou d'établissement public de coopération intercommunale », « riverains ou associations de protection de l'environnement », « exploitants d'installations classées », « salariés des installations ». Il précise en conséquence que la Sous-Préfecture de Béthune a demandé de lui communiquer, dans les meilleurs délais possibles, la délibération portant nomination de la personne désignée par le conseil municipal qui siégera au sein du collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissement public de coopération intercommunale ».

Le conseil municipal, après délibération, désigne Monsieur Jacques Napieraj, Maire, représentant de la commune auprès de la commission de suivi du site industriel d'Isbergues. Délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.02.04).

7. Remise de bons aux enfants scolarisés dans la ville, lors des fêtes foraines

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager pour l'année 2013, la somme de 2 300 € afin d'offrir à chaque enfant scolarisé dans les écoles primaires de la ville, un tour de manège donné sous la forme d'un « Bon pour un tour de manège ou utilisation dans un stand d'une valeur de 2 € » à l'occasion des différentes ducasses de la ville. Délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.02.05)

8. Echange de terrains entre la commune et l'E.P.D.A.E.A.H.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé lors de sa séance du 17 avril 2008, de céder au profit de l'Etablissement Public Départemental chargé de l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées (E.P.D.A.E.A.H.) les terrains situés rue de l'église de Berguette afin de permettre la construction de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) « La Petite Montagne ».

Il informe l'assemblée que l'E.P.D.A.E.A.H. souhaite céder les parcelles situées 194, rue Emile Zola, lui appartenant, au profit de la commune. Considérant que l'E.P.D.A.E.A.H. souhaite procéder à un échange de propriétés et après consultation des services fiscaux, Monsieur le Maire précise que le prix d'acquisition des parcelles appartenant à l'E.P.D.A.E.A.H. est fixé à 250 000 € et que le prix de cession des parcelles appartenant à la commune est fixé à 76 000 €.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet échange. Délibération adoptée par 22 votes pour, 4 votes contre et 0 abstention (n° 13.02.06).

9. Marché public relatif aux contrats d'assurance de la ville

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché public relatif aux contrats d'assurance de la ville d'Isbergues, divisé en quatre lots arrive à échéance le 31 décembre. Les besoins ont fait l'objet d'une décomposition de ce marché global en 4 lots. Chacun d'entre eux fait l'objet d'un marché distinct. Il précise que la durée maximale de ce marché public alloti est de cinq ans. Le marché est passé pour une année ferme et est reconductible 4 fois.

Le conseil municipal, après délibération approuve le lancement de l'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des contrats d'assurance, décomposé en 4 lots tels que détaillés ci-dessus et autorise le pouvoir adjudicateur à signer les offres retenues pour valoir

actes d'engagement ainsi que tous les documents relatifs à ces marchés dans la limite du montant maximum indiqué. Délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.02.07).

10. Demandes de participation financière auprès du Département et de la Région pour l'aménagement du parc paysager des cités

Considérant que :
- le conseil municipal a voté les crédits pour la réalisation des travaux de l'aménagement du parc paysager des cités,
- le montant global au moment de l'avant-projet est estimé à 836 120 € HT, soit 1 000 000 € TTC,
- la commune peut être accompagnée financièrement pour ce projet par le département au titre de la trame verte et bleue,

Le conseil municipal, après délibérations (n° 13.02.08 et n° 13.02.12), adoptées à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une participation financière du Département et de la Région, s'engage à réaliser les travaux et précise que la dépense est inscrite au budget.

11. Demande de participation financière de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Considérant que :
- le conseil municipal a voté les crédits pour la réalisation des travaux de restructuration de l'école élémentaire Billiau sur le budget 2012,
- le montant global à l'ouverture des offres est estimé à 580 000 € HT, soit 693 680 € TTC,
- la commune peut être accompagnée financièrement pour ce projet par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 20%,
- le plan de financement du projet des travaux de restructuration de l'école élémentaire Billiau se présente comme suit :

Travaux de restructuration de l'école élémentaire Billiau : montant global des travaux : 693 680 € TTC, soit 580 000 € HT

Le montant total des dépenses est équilibré sur les recettes prévisionnelles suivantes : DETR : 20 % de 580 000 € : 116 000 € ; Autofinancement : 80 % de 580 000 € : 464 000 €

Cette opération donnera lieu à une récupération de TVA (FCTVA) estimée à : 107 395 €

Le conseil municipal, après délibération (n°13.02.09) adoptée à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une participation de l'Etat, s'engage à réaliser les travaux.

12. Demandes de participation financière auprès du Département et de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Auprès du Département

Considérant que
- le conseil municipal a voté les crédits pour la réalisation des travaux de voirie de la rue Roger Salengro,
- le montant des travaux en phase d'avant-projet définitif est estimé à 1 079 740,68 € HT, soit 1 410 849,93 € TTC,
- la commune peut être accompagnée financièrement pour ce projet par le Département,
- le plan de financement du projet des travaux de voirie de la rue Roger Salengro se présente comme suit :

Travaux de voirie de la rue Roger Salengro : montant global des travaux : 1 079 740,68 €

Le montant total des dépenses est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Conseil Général : 100 000,00 €
DETR : 148 229,42 €
Autofinancement : 831 511,26 €

Cette opération donnera lieu à une récupération de TVA (FCTVA) estimée à : 218 427,79 €

Le conseil municipal, après délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.02.13) autorise le Maire à solliciter une participation du Département et s'engage à réaliser les travaux.

Auprès de l'Etat

Considérant que :
- le conseil municipal a voté les crédits pour la réalisation des travaux de voirie de la rue Roger Salengro,
- le montant des travaux de borduration en phase d'avant-projet définitif est estimé à 741 147,12 € HT, soit 886 411,96 € TTC,
- la commune peut être accompagnée financièrement pour ce projet par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 20 %,
- le plan de financement du projet des travaux de voirie de la rue Roger Salengro se présente comme suit :

Travaux de voirie de la Rue Roger Salengro : montant global des travaux : 741 147,12 €

Le montant total des dépenses est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Conseil Général : 100 000,00 €
DETR : 148 229,42 €
Autofinancement : 492 917,70 €

Cette opération donnera lieu à une récupération de TVA (FCTVA) estimée à : 137 234,30 €

Le conseil municipal, après délibération (n° 13.02.10) adoptée à l'unanimité valide l'avant-projet définitif et le phasage des travaux, autorise le Maire à solliciter une participation de l'Etat et s'engage à réaliser les travaux.

13. Attribution d'une subvention pour l'acquisition de tableaux blancs interactifs et d'équipement informatique pour les écoles primaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a voté des crédits pour l'acquisition de tableaux blancs interactifs et d'équipement informatique pour les écoles primaires de la ville. Il précise que la commune peut bénéficier d'une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la « réserve parlementaire » d'un montant de 10 000 €.

Le conseil municipal, après délibération adoptée à l'unanimité (n° 13.02.11),
- décide l'achat de matériel informatique pour les écoles primaires de la ville pour un montant estimé à 20 000 €,
- sollicite une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire,
- précise que la dépense est inscrite au budget 2013,
- s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux aussi longtemps que l'avis définitif d'attribution de la subvention n'a pas été reçu.

14. Emplois d'avenir

Les emplois d'avenir sont évoqués. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'attendre des précisions concernant l'obligation de formation des jeunes concernés.

15. Questions diverses

Le conseil municipal est interpelé sur le stockage de vieilles voitures sur des propriétés privées, place Emile Basly et rue du Docteur Roux.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de se renseigner sur les textes en vigueur et sur les mesures qui peuvent être prises.

Festivités du quartier de la Roupie

SAMEDI 8 JUIN 2013

COMPETITION DE JAVELOTS INTERSOCIETAIRES
organisée par l'amicale des joueurs de javelots d'Isbergues et environs
salle du Javelodrome, rue Emile Zola

Début du tournoi à 14 h 30 - Prix et coupes à 18 h

Organisation par le football club la Roupie-Isbergues
Terrain de la Roupie

OLYMPIADES CATEGORIES U11 ET U13
De 10 h à 12 h

PLATEAU DEBUTANTS U6/U7/U8/U9
De 14 h à 15 h 45

MATCH U19 à 16 h

Restauration à partir de 19 h

Soirée KARAOKE de 20 h à 23 h

DIMANCHE 9 JUIN 2013

Organisation par le football club la Roupie-Isbergues
Terrain de la Roupie

MATCH U14 à 10 h 30

MATCH SENIORS à 15 h

CONCOURS INTERSOCIETAIRES DE PIGEONS SUR CLERMONT
organisés par la société colombophile « Les Mosquitos »

Concours jeunes, concours vieux, concours un an
150 € en séries 2/3 gratuites

mise en loge le **samedi 8 juin** de 16 h 30 à 18 h 15
au siège des « Mosquitos », rue Jean Jaurès

dépouillement dès la rentrée au local

remise des récompenses
le **mercredi 19 juin** à 18 h 30 même lieu

DIMANCHE 16 JUIN 2013

BREVET CYCLOTOURISTE
« Randonnée des monts et forêts d'Artois »
organisé par l'U.R.B.I.M, Union des Randonneurs Berguette Isbergues Molinghem

circuits vélos
rendez-vous, salle Arthur Lamendin
inscriptions de 7 h à 10 h et clôture à 12 h

prix : 2 € – gratuit pour les moins de 18 ans

ravitaillement sur les circuits et à l'arrivée

tombola gratuite et remise des coupes à 11 h 15

Garderies

Maternelle Centre Et élémentaire Danton :

les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ;
de **7 h à 8 h 30** et de **16 h 20 à 18 h 30** dans les locaux de l'école maternelle.

Maternelle et élémentaire Pasteur :

les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ;
de **7 h à 8 h 35** et de **16 h 30 à 18 h 30** dans les locaux de l'école maternelle.

Maternelle et élémentaire Carnot :

les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ;
de **7 h à 8 h 35** et de **16 h 30 à 18 h 30** dans les locaux de l'école maternelle.

Maternelle et élémentaire Ferry :

les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ;
de **7 h à 8 h 30** et de **16 h 30 à 18 h 30** dans les locaux de l'école maternelle.

Maternelle et élémentaire Billiau :

les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ;
de **7 h à 8 h 30** et de **16 h 30 à 18 h 30** dans les locaux de l'école du restaurant scolaire.

Tarifs : Séance du matin : **1,17 €** Séance du soir : **1,57 €**

Festivités de Berguette

VENDREDI 14 JUIN 2013

LES NUITS DU BADMINTON
organisées par le « Fouetté Isberguois »

Au complexe Jean Jaurès
De 17 h à 19 h : initiation et présentation du club
De 19 h au bout de la nuit : tournoi interne
Renseignements au 06.98.09.30.15

DIMANCHE 16 JUIN 2013

GRANDS CONCOURS COLOMBOPHILES INTERSOCIETAIRES SUR PONTOISE
organisés par la société colombophile « Les Mosquitos »

Concours jeunes, concours vieux, concours un an

150 € de prix en séries 2/3 gratuites sur concours vieux, un an et jeunes
mise en loge le **samedi 15 juin** de 16 h 15 à 18 h15 au local des « Mosquitos »
dépouillement dès la rentrée au café « L'Imprévu »
remise des récompenses au même lieu, le **mercredi 26 juin** à 18 h 30

MERCREDI 19 JUIN 2013

47ème GRAND PRIX CYCLISTE « HENRI HULOT »
organisé par le club cycliste Isbergues Molinghem

Course réservée à la catégorie 2-3 – juniors
distance de 82,5 km, circuit de 3,3 km à parcourir 25 fois
Fédération Française de cyclisme

dossards : **17 h**, complexe sportif Edmond Mille
départ : **18 h**, rue de l'église de Berguette, face au podium
arrivée : **vers 20 h 30**, rue de l'église de Berguette
Itinéraire : rue de l'église de Berguette - rue de Guarbecque rue aux Aulnes - rue du moulin de Berguette - rue des écoles - rue Pierre Bérégovoy - rue de l'église de Berguette.

SAMEDI 22 JUIN 2013

40ème FETE DES ECOLES
organisée conjointement avec la municipalité et l'amicale des écoles publiques de Berguette

Au complexe Edmond Mille

dès **14 h 30 :** ouverture des stands et buvette
16 h : spectacle des enfants des écoles
distribution des prix
à l'issue : stands, repas traditionnel – couscous – pizzas.

Accueils de loisirs de juillet et août 2013

L'accueil de loisirs de la ville d'Isbergues fonctionnera du : **8 juillet au 2 août 2013 inclus**, et du **5 au 23 août 2013**.

Il accueillera les enfants et adolescents scolarisés autonomes **de 9 h à 17 h du lundi au vendredi**.

L'inscription des enfants se fait à la semaine (du lundi au vendredi)

en juillet :
- du 8 au 12 juillet 2013
- du 15 au 19 juillet 2013
- du 22 au 26 juillet 2013
- du 29 juillet au 2 août 2013

- accueil des enfants de moins de 7 ans à **l'école maternelle Centre** *(rue Emile Zola)*
- accueil des 7 à 12 ans à **l'école élémentaire Danton** *(rue Danton)*
- accueil des 13 à 17 ans à la **salle Zola** *(rue Emile Zola)*

en août :
- du 5 au 9 août 2013
- du 12 au 16 août 2013
- du 19 au 23 août 2013

- accueil des enfants de moins de 7 ans à **l'école maternelle Ferry** *(rue de Pologne)*
- accueil des 7 à 12 ans **à l'école élémentaire Ferry** *(rue de Pologne)*
- accueil des 13 à 17 ans à l'**école élémentaire Ferry** *(rue de Pologne)*

Retrait des dossiers d'inscription : les dossiers d'inscription sont à votre disposition à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes depuis le lundi 8 avril 2013. Ils doivent être dûment complétés et doivent être restitués au plus tard pour le **vendredi 7 juin 2013**.

Réunion d'information pour les parents : en ce qui concerne l'accueil de loisirs de juillet, une réunion d'information pour les parents se déroulera le **samedi 7 juillet 2013** à 17 h à l'école Danton.

Menu des restaurants municipaux

Cantines du Centre, de Berguette, et maison des associations

Semaine du 3 au 7 juin

Lundi Melon - Tagliatelles au saumon - Boom au chocolat

Mardi Taboulé - Carbonnade, pommes de terre Babybel, fruit

Jeudi Carottes râpées - Poulet basquaise, riz Yaourt au chocolat

Vendredi Hamburger, frites - Glace

Semaine du 10 au 14 juin

Lundi Gratin dauphinois, jambon, salade Yaourt sucré

Mardi Chou rouge - Boulettes de viande à la sauce tomate, pâtes - Paris-Brest

Jeudi Salade aux deux fromages - Thon mayonnaise, pommes de terre rissolées Abricots

Vendredi Concombre - Veau marengo, riz - Yaourt aromatisé

Semaine du 17 au 21 juin

Lundi Maquereaux - Hachi Parmentier, salade Fromage, prunes

Mardi Salade de tomates - Blanc de poulet à la crème, ebly - Fromage, ananas au sirop

Jeudi Coleslaw - Rôti de porc, salade de pommes de terre, haricots verts - Yop

Vendredi Macédoine - Poisson pané, riz, sauce tomates - Fromage, nectarine

Semaine du 24 au 28 juin

Lundi Melon - Goulash, riz - Fromage blanc

Mardi Pizza - Saucisse de volaille, purée de pommes de terre, carottes - Fromage, fraises

Jeudi Quenelle de volaille - Filet de poisson, semoule, ratatouille - Fromage, pêche

Vendredi Carottes râpées - Pâtes à la carbonara Petits suisses sucrés

Semaine du 1er au 5 juillet

Lundi Concombre - Tomates farcies, frites Fromage, pom'pote

Mardi Betteraves rouges - Bœuf Bourguignon, riz - Glace

Jeudi Salade composée - Filet de colin sauce au beurre blanc, pommes de terre, courgettes Fromage, Boom à la vanille

Vendredi Salade de pâtes au jambon - Desserts variés

Cantines Pasteur et Carnot

Semaine du 3 au 7 juin

Lundi Aiguillettes de poulet sauce dijonnaise, petits pois carottes - Mimolette, flan au caramel

Mardi Crêpe au fromage - Omelette sauce à la crème, gratin de choux-fleurs et pommes de terre, fruit

Jeudi Carottes râpées - Steak haché sauce brune, frites - Brie, fromage blanc sucré

Vendredi Poisson à la fondue de poireaux, riz à la tomate - Emmental, fruit

Semaine du 10 au 14 juin

Lundi Melon - Carbonnade Flamande, pommes de terre - Yaourt nature sucré

Mardi Volaille au curry, ratatouille, semoule Tomme blanche, pâtisserie

Jeudi Sauté de porc soubise, purée de pommes de terre - Vache Gros Jean, fruit

Vendredi Betteraves rouges - Raviolini de légumes, sauce saumon, salade - Flan au chocolat

Semaine du 17 au 21 juin

Lundi Chou blanc rémoulade - Sauté de bœuf à la brunoise, riz - Petit Louis

Mardi Rôti de porc froid, taboulé oriental aux petits légumes - Samos, mousse chocolat

Jeudi Coleslaw au fromage - Carbonara de volaille, macaronis - Petits suisses sucrés

Vendredi Macédoine vinaigrette - Beignet de poisson, sauce tartare, épinards, pommes de terre - Fruit

Semaine du 24 au 28 juin

Lundi Normandin de veau sauce ciboulette, printanière et pommes de terre - Edam, fruit

Mardi Pastèque - Palette de porc méridionale, pennes - Yaourt aromatisé

Jeudi **Repas de l'espace :** comète de volaille, purée martienne - Voie lactée, Yaourt aromatisé

Vendredi Roulade de volaille - Waterzoï de poisson aux légumes, riz - Flan à la vanille

Semaine du 1er au 5 juillet

Lundi Melon jaune - Merguez et sauce tomate, tajine de légumes, semoule - Fromage blanc aromatisé

Mardi Rôti de bœuf froid - Salade de haricots verts et pommes de terre - Fraidoux, Fruit

Jeudi Carottes à l'emmental - Filet de poisson sauce citron, courgette à la tomate, riz Crème dessert au chocolat

Vendredi Macédoine vinaigrette - Jambon, frites Camembert

Gymnastique Dynamique et Zumbatomic initiation

La section gymnastique de la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P), organise à la salle d'Exercices au sol Jean Macé, des cours de gymnastique dynamique et des cours d'initiation à la « Zumbatomic », les samedis **22 et 29 juin** : - de 9 h à 10 h pour **les 8 à 11 ans,**
- de 10 h à 11 h pour **les 12 à 15 ans.**

Les inscriptions s'effectuent sur place. Coût de la séance **5 €.**

Pour plus de renseignements contacter le 03.21.57.70.20 ou le 03.21.57.70.15 pendant les heures de cours ou par courriel à l'adresse gymnastique-mjep@orange.fr

---

Association Evasions

L'association Evasions a tenu ce mardi 16 avril, sa 18ème assemblée générale à la salle Léo Lagrange, en présence des représentants de la municipalité et de ses nombreux adhérents, venus pour connaître le détail des voyages pour l'année 2014, et pouvoir s'y inscrire.

Après les remerciements d'usage, et « une minute de silence » en souvenir des adhérents décédés depuis la dernière assemblée générale, le Président, Monsieur Bernard Simon a fait une rétrospective des voyages 2012 et a adopté le bilan moral. La parole a ensuite été donnée au trésorier, Monsieur Bertrand Leclerc pour exposer le bilan financier 2012, le faire adopter et rappeler quelques conseils utiles pour le règlement des voyages (possibilité de régler en 5, 7 et 10 fois).

Le Président a repris la parole pour évoquer les **différents voyages prévus pour l'année 2013 :**

➢ **le Vaucluse et Vaison la Romaine** *(10 jours - du 15 au 24 juin)*: excursions au Mont Ventoux, Sault, Avignon, Pont du Gard, Fontaine-de-Vaucluse, les carrières d'ocre du Roussillon, le château de Grignon, le musée de la truffe, Orange…
➢ **la croisière sur le Danube** *(8 jours - du 17 juillet au 3 août) :* Vienne, Melk, Bratislava (Slovaquie), Kalocsa (Hongrie), Budapest… show équestre, soirée folklorique, concert viennois…
➢ **diner spectacle au « Royal Palace » de Kirrwiller et marchés de Noël en Alsace et Fribourg en Allemagne** *(4 jours - du 3 au 6 décembre) :* logement au « Grand Hôtel » à Munster.

Le président a toutefois signalé que les places pour la croisière sur le Danube étaient déjà réservées depuis longtemps, mais qu'il reste toutefois des places pour le Vaucluse, Kirrwiller et l'Alsace.

Le Président a ensuite présenté **les voyages au programme de l'année 2014**

★ **balade au cœur de l'Europe** *(11 jours et 10 nuits - du 17 au 27 juin 2014) :* logement en hôtel tout confort près du lac de Constance. Excursions en Autriche, Suisse, Allemagne et le Liechtenstein :
- voyage en car (aller avec étape à Mulhouse et visite du musée de l'automobile).
- excursions en Suisse : Sargans, la patrie de Guillaume Tell à Altdorf, le lac des 4 cantons, Lucerne…
- le lac de Constance et l'île de Mainau en Allemagne
- la Bavière et le château de Neuschwanstein
- Vaduz au Liechtenstein
- le train de la rhétique, Saint Moritz, les gorges du Rhin
- la route de la Silvretta, l'Arlberg
- le train du glacier express en wagon panoramique et repas à bord.

★ **l'Ardèche :** *(10 jours et 9 nuits - du 26 août au 4 septembre 2014).* Séjour au domaine Lou Capitelle à Vogüé sur les bords de l'Ardèche. Excursions : *les gorges de l'Ardèche, Antraigues, le Mont Gerbier des Joncs, l'Aven d'Orgnac, le château de Ventadour, Thueyst, Vals les bains, Balagne, Montpezat, Ste Eulalie en Haute Loire…*

★ **croisière de Noël en Belgique :** *(4 jours - 1ère quinzaine de décembre 2014),* avec visite de Bruxelles, Anvers, Bruges : leurs patrimoines, leurs marchés de Noël.

Après la présentation des voyages, les personnes présentes ont été invitées à prendre leurs inscriptions et à profiter du traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité.

Si vous êtes intéressés par ces voyages ou vous souhaitez obtenir des renseignements :
contactez Monsieur Bernard Simon au 06.05.29.77.69.

Amicale laïque d'Isbergues

L'amicale laïque d'Isbergues organise une sortie à ROUEN, le **samedi 15 juin 2013** pour assister à « L'ARMADA 2013 » : une très belle journée en perspective avec la parade des voiliers sur la Seine, les nombreux stands et les animations en ville.

Le prix comprenant uniquement le transport est fixé à :

21 € pour les amicalistes à jour de leur carte 2013
33 € pour les non amicalistes

Nombreuses possibilités de restauration sur place.

Il est prudent de réserver et de régler ses places en contactant :

Robert Thulliez, 118 impasse J.Jaurès, 03.21.02.91.11
Guy Olivier, 4 rue Jean Jaurès, 03.21.02.14.76
Jean-Pierre Wattel, 545 rue Danton, 03.21.02.14.64
Michel Caron, 221 rue Margonne, 03.21.54.18.80

Attention !

Tout désistement non parvenu dans les 15 jours précédant le voyage ne sera pas pris en considération.

Les horaires de départ sont les suivants :

7H30 : hôtel de ville
7H35 : bureau de Poste d'Isbergues
7H45 : mairie annexe de Berguette
7H50 : mairie annexe de Molinghem

Petit arrêt en cours de route (30 minutes)

11H : dépose des participants à Rouen
20H : départ de Rouen et arrivée à Isbergues vers 23H

Amicale des donneurs de sang

L'amicale des donneurs de sang d'Isbergues a organisé le jeudi 18 avril dernier, une collecte de sang, dirigée par les docteurs Marc Sanorsky et Elisabeth Moreau. Cent une personnes se sont présentées, dont 8 pour un premier don. L'amicale tient à les en remercier.

A l'issue de cette collecte, a eu lieu la tombola dont les bénéficiaires sont : *Julien Huyghe, Monique Dubois, Daniel Duthe et Sophie Gransard.*

Les gagnants pourront retirer leur lot, lors de la prochaine collecte qui se déroulera le **jeudi 4 juillet** à Isbergues.

Agenda

Dimanche 2 juin

Dernière ronde régionale du club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem (salle du club et salle Léo Lagrange)

Lundi 3 juin

Concours de belote interne du club rétro (salle polyvalente, rue Zola)

Vendredi 14 juin

Assemblée générale de l'E.S.I basket ball (bourse du travail)

Samedi 15 juin

Assemblée générale Ufolep cd 62 de la section tennis de table de la M.J.E.P – salle de tennis de table

Vendredi 21 juin

Assemblée générale du football club la Roupie Isbergues (salle Decriem)
Assemblée générale de l'E.S.D.I football (salle de conférences de la bourse du travail)

Dimanche 23 juin

Kermesse des écoles APEL St Eloi - Ste Isbergue à l'école
Open rapide d'échecs du club de l'amicale laïque de Molinghem (salle Léo Lagrange)

Mardi 25 juin

Assemblée générale de la M.J.E.P (bourse du travail)

Mercredi 26 juin

Remise de prix de l'école de musique (salle Léo Lagrange)
Assemblée générale de la danse de salon M.J.E.P (salle Arthur Lamendin)

Samedi 29 juin

Assemblée générale du club de judo (salle du Rietz)

L'atelier de théâtre patoisant recrute

L'atelier entreprend la réalisation d'un spectacle patoisant. Ce sera la reprise d'une pièce produite en 1985 intitulée « Jules et Aglaé » qui a l'époque avait connu un réel succès. La « première » de ce spectacle aura lieu en fin d'année 2014.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de la M.J.E.P, rue Jean Jaurès ou par téléphone au 03.21.57.70.20.

Section danse de la M.J.E.P

Le gala annuel de la section danse de la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P), vous sera présenté cette année sur 3 jours à la salle Arthur Lamendin. C'est avec joie et bonne humeur que nos artistes préparent ce spectacle.

Vendredi 7 juin 2013 à 20 h *gala en danse Hip/Hop et « Battle »*

Une représentation de Hip/Hop aura lieu uniquement ce jour. La première partie permettra aux parents de voir l'évolution de leurs enfants encadrés par leur animateur « Rashead ». Quatre danses seront présentées, en commençant par les grands débutants pour finir par les plus confirmés sans oublier le groupe de « Breakeurs » de notre section ; puis une prestation des jeunes danseurs d'Aire-sur-la-Lys vous sera proposée. Puis, après l'entracte un « Battle » sera proposé, animé par « Maleek », D.J habituel des « Battles » dans notre région.

Samedi 8 et dimanche 9 juin 2013 à 18 h *gala en danse moderne*

Le thème du spectacle de cette année sera « Welcome to Broadway ». C'est avec impatience que nos danseuses jeunes et plus confirmées attendent cette manifestation, aidées par Corentine, leur animatrice, qui prépare ce spectacle pour que celui-ci soit une réussite complète. Afin de mettre en place un spectacle de qualité, nos artistes ont le bonheur de s'entraîner avec joie et dynamisme. Ils vous présenteront un spectacle sur des musiques de films ou de comédies musicales telles que « Singing in the rain », « Grease », « Mary Poppins », « Kirikou », « Le roi lion » ou encore « Billy Elliot », « Fame », « Queen », « Ghost », et « West side story » pour ne donner que quelques noms.

Les réservations des places pour le spectacle auront lieu à la salle Lamendin :

- le **vendredi 31 mai** de 18 h 15 à 20 h
- le **mercredi 5 juin** de 13 h 45 à 17 h

les trois jours du gala :
- le **vendredi 7 juin** à partir de 20 h
- le **samedi 8 juin** à partir de 18 h
- le **dimanche 9 juin** à partir de 18 h

Prix des places : **danse hip/hop : 4 €** pour les adultes et **2,50 €** pour les enfants
danse moderne : 5,50 € pour les adultes et **3 €** pour les enfants

Pour tout renseignement contactez le secrétariat de la section Danse au 03.21.57.70.21

ou par mail sectiondanse@orange.fr

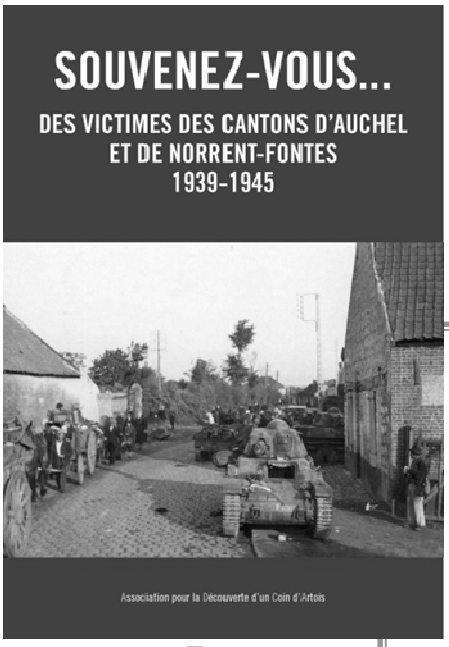

Exposition ouverte
de 10H à 12H
et de 14H30 à 18H

- Entrée gratuite -

Exposition : « Souvenez-vous… » 1939-1945

Les **samedi 8 et dimanche 9 juin 2013**, l'Association pour la Découverte d'un Coin d'Artois (A.D.C.A) présentera à la salle Léo Lagrange, située rue Léo Lagrange, derrière la mairie annexe de Molinghem : l'exposition « Souvenez-vous… des victimes des cantons d'Auchel et de Norrent-Fontes 1939-1945 ».

Cette rétrospective rend hommage aux 550 victimes civiles et militaires des communes des 2 cantons (plus Guarbecque).

Plusieurs thèmes seront développés : les victimes de la « Drôle de Guerre » et la campagne de mai - juin 1940, les prisonniers et requis STO, les soldats de la France Libre, les victimes civiles de l'occupation (bombardements), les résistants, les déportés et les victimes de la Libération.

Vous y retrouverez de nombreuses photographies et documents d'époque.

L'exposition sera jumelée avec la présentation d'un ouvrage collectif, abondamment illustré, relatant de façon très détaillée le parcours et les circonstances du décès de chaque victime. Les évènements locaux ont été retracés et accompagnés d'une biographie la plus complète possible.

Pour tout renseignement concernant l'association, vous pouvez consulter le site : *http://adca_artois.pagesperso-orange.fr/ ou vous pouvez contacter l'association à l'adresse suivante : A.D.C.A - 3 rue de Lambres - 62120 Quernes au 03.21.39.08.64*

« Gaëlle Dormion » *championne de France de lutte*

Les 5 et 6 avril 2013, Gaëlle Dormion s'est rendue à Saint-Yrieix-la-Perche (Limousin) pour participer aux championnats de France minime féminine.

En 43 kg ; après être sortie vainqueur des qualifications, en 1/8 de finale, elle bat Chloé Durand du Pays de Loire. En ¼ de finale, Gaëlle bat Anaïs Hoarau de la Réunion. En ½ finale, Gaëlle rencontre la championne de France en titre Cloé Colas d'Aquitaine, elle sort de ce combat vainqueur avec la manière en plus. En finale, Gaëlle se retrouve opposée à Amandine Filleul de Basse Normandie. Crispée par l'enjeu, elle finit par se libérer peu à peu pour l'emporter et finir championne de France. Première année en minime pour Gaëlle qui n'a pas connu la défaite cette saison. Par son tempérament, sa technique et sa volonté, Gaëlle a marqué les esprits et les membres de la fédération qui étaient présents lors de ces championnats.

Les membres du bureau, les entraîneurs, les lutteurs et lutteuses de l'A.S.M félicitent fortement Gaëlle pour son titre de championne de France et lui souhaitent encore plein de bonnes choses pour les saisons à venir.

MOTO CROSS DU DIMANCHE 2 JUIN 2013

18 courses du Championnat régional UFOLEP

Le championnat régional de moto cross UFOLEP fait encore le plein de pilotes pour sa manche d'Isbergues qui se déroulera sur le circuit du Mont de Cocagne « Marcel Mullet ». Certains n'ont pas trouvé place lors des inscriptions de début de saison. Le moto club de la Maison des Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P), organisateur a pourtant pu accepter toutes les catégories. Ce qui représentera environ 300 pilotes.

Une bonne partie des concurrents cheminera dans la rue du château et s'installera dès le samedi soir dans le parc de coureurs. Les courses se dérouleront le dimanche après les manches d'essais obligatoires.

Seront présentes : *les catégories 90 cm^3 pour les plus jeunes à partir de 12 ans, 125 cm^3 avec les 2 temps et les 250 cm^3 en 4 temps, « Open » pour les cylindrées supérieures et « Prestige » pour les aînés de plus de 40 ans.*

Les licenciés du moto club de la M.J.E.P ne vont pas rater l'occasion de se montrer devant leur public et pour une fois ils pourront rouler sur leur circuit (celui-ci est fermé aux entraînements depuis 2006 en raison des nuisances sonores !). Ils sont d'Isbergues ou des environs et ils vont courir dans les différentes catégories : *Michel Boddaert, Sébastien Cainne, Thibault Crequi, Eric Delrue, Benoît Derisbourg, Michel Dupuis, Pierre Dupuis, Fabien Feretz, Christophe Ioos, Julien Lorthios, Rémi Malesys, Loïc Ooghe, Fabien Vanderbeke, Arnaud Veste, Romain Yellas.*

Avec autant de pilotes et 18 courses dans la journée, la manifestation débutera tôt le matin. Les départs à la grille se donneront avec environ 40 pilotes et se succèderont toutes les 20 minutes. Voilà de quoi garder le public en haleine ! Tous les pilotes feront leur entraînement et 2 manches. Les 125 cm^3 et les « Open » disputeront une finale en fin d'après-midi.

Réglementation de la circulation et du stationnement : *à l'occasion de l'organisation du moto-cross, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la totalité de la rue du château le dimanche 2 juin de 6 h à 20 h.* ***Durant ces heures, la circulation se fera en sens unique de la rue du Château au parking, prévu pour le stationnement des voitures, une sortie étant prévue par le chemin situé le long de la voie ferrée.***

Les compétitions se déroulent au circuit **« Marcel Mullet »** rue du château, hameau de la Roupie.

Entrée : 8 € avec une boisson
4 € avec une boisson pour les jeunes de 12 à 16 ans.

Buvette, friterie, sandwiches, bonbons seront aussi au rendez-vous !
Parking et programmes gratuits

Programme de la journée

8 h : entraînements
10 h : 1ères courses régionales
14 h 30 : 2èmes manches
17 h 30 : finales
19 h : remise des trophées

« Apple Pie »

Samedi 13 avril, la ville d'Isbergues avait l'honneur de recevoir et de faire découvrir le groupe « Apple Pie », finaliste du tremplin du « Main square festival » d'Arras de l'année dernière. C'est dans une ambiance décontractée que ces trois jeunes de la région ont interprété leurs titres aux sonorités apaisantes et parfois enfantines. Proches de leur public, Laëtitia, Guillaume et Benoît n'ont pas hésité à aller jouer directement dans le public ou encore à le faire participer en prêtant des instruments de musique à quelques personnes de l'assistance. Après le concert, ils ont dialogué avec quelques spectateurs et leurs CD sont partis comme des petits pains ! Ces trois jeunes n'ont pas fini de faire parler d'eux !

Stage théâtre de printemps

Durant la deuxième semaine des vacances d'avril, les enfants âgés de 7 à 15 ans étaient invités à participer à un stage théâtre, animé par Elise Ménart, membre de la compagnie en résidence à Isbergues « La Fabrique du Vent ». Ce stage avait pour but de développer l'expression corporelle, l'articulation, le « parler fort » ou encore retenir du texte...

Le groupe des 7/9 ans qui œuvraient le matin a travaillé sur le thème de la différence en interprétant des saynètes imaginées par les enfants. Ils ont ainsi démontré que le handicap, ou encore les origines de quelqu'un, ne devait pas être un frein, car ces personnes ont beaucoup de choses à nous apporter. Ils ont d'ailleurs terminé leur représentation par cette jolie phrase : « Nous sommes tous différents mais au fond on se ressemble tous ».

Les 7/15 ans ont travaillé sur l'histoire d'un couple, Pierre et Marie, à travers leur évolution de 5 à 105 ans. Une évolution tumultueuse, car Marie est une grande rêveuse qui veut devenir actrice, voyager et être libre, alors que Pierre, plus réservé, se contente de petits boulots et de sa passion pour les châteaux de cartes.

De nombreux rebondissements étaient au rendez-vous avec le départ de Marie pour New York, son envie d'enfant puis leur séparation. Heureusement tout cela se finit bien, et c'est main dans la main, que ce couple atypique a marché vers la lumière blanche...

Le 21 juin, à l'occasion de la fête de la musique, le service culturel de la ville d'Isbergues a décidé de faire plaisir aux plus jeunes. Effectivement, depuis trois ans, des classes des écoles publiques d'Isbergues sont invitées à découvrir la musique sous diverses formes. L'occasion pour certains d'assister à leur premier concert, de découvrir des instruments… Le 13 avril dernier se produisait à la bourse du travail un groupe de la région : « Apple Pie ». Ce groupe de 3 jeunes avait comblé le public en majorité constitué d'adultes. Mais Laëtitia, Benoît et Guillaume ont plus d'un tour dans leur sac et cette fois, ils proposeront le concert « Apple Pie Kidz » : c'est un spectacle musical doux et sucré, écrit par ces enfants trentenaires. Tout au long des chansons, les musiciens inviteront les enfants à les suivre et à participer. Pour nos trois amis, le plus important est de se mettre à la hauteur du public. C'est un peu comme s'accroupir lorsqu'on parle à un enfant… Le spectacle se conclura par une découverte concrète de tous les instruments utilisés.

Vendredi 21 juin à 20 h 30
à la bourse du travail

- Entrée gratuite -
Réservations à **partir du 3 juin**
au centre culturel au 03.21.02.18.78

« Epinards et porte-jarretelles »

par les compagnies « La Belle Histoire »
et « Les grands Enfants »

Bérengère prend conscience, grâce à un test fait dans "Psychologie Magazine", qu'il est grand temps qu'elle reprenne les choses en main en ce qui concerne sa vie de femme. Aidée par ses deux amies, elle va tout mettre en oeuvre pour surprendre son mari... Mais la soirée va prendre une drôle de tournure... pour le plus grand plaisir du public !

Samedi 22 juin à 20 h 30
à la salle Arthur Lamendin

- Entrée gratuite -
Réservations à **partir du 3 juin**
au centre culturel au 03.21.02.18.78

Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages

L'I.N.S.E.E (Institut National de la Statistique et des études économiques) réalise entre le 6 mai et le 13 juillet 2013, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen, et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Sur la commune d'Isbergues, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'I.N.S.E.E chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Respectez votre environnement !

A plusieurs reprises déjà, l'attention de la population a été attirée sur les conséquences résultant du non respect de l'environnement par certains habitants. A l'heure actuelle, on constate encore trop souvent des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de détritus en provenance de pelouses ou d'arbustes, de matériaux divers, de bouteilles vides, ... alors qu'il existe des services compétents pour la collecte tels que la déchèterie située rue Jean Jaurès à Isbergues.

Il est donc demandé à la population d'utiliser les services réguliers de ramassage ou de dépôt et de ne plus déposer de déchets n'importe où.

Rappel de la loi : *Article R632-1 du code pénal* : « *Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2éme classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.*

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. »

Echardonnage

La destruction des chardons des champs (cirsium arvense) est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains, clos ou non, du département du Pas-de-Calais par **arrêté préfectoral du 11 juin 2001.**

La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou, à son propriétaire ou usufruitier.

La destruction des chardons sera effectuée au cours du printemps et de l'été et devra être terminée et renouvelée avant leur floraison (de préférence avant la mi-juillet).

Feux à l'air libre

De nombreuses réclamations sont régulièrement déposées en mairie, au sujet de personnes incommodées par les fumées occasionnées par des feux ouverts, dans les jardins.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), interdit les feux à l'air libre. Les déchets végétaux, les assimilés et autres, **doivent être acheminés vers la déchetterie**.

Dans le cas d'une plainte relative à un particulier brûlant des déchets verts, il convient donc d'appliquer l'article 84 du RSD, ***contravention pouvant atteindre 450 €****.*

Petite enfance

Consultation de nourrissons :

- le 2ème mardi du mois à partir de 9 h en mairie annexe de Berguette.
- le 1er et 3ème jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 à la maison des associations.

Crèche :

« 1, 2, 3 Soleil » Isbergues, renseignements sur le site internet : isbergues@creches123soleil.fr
03.21.56.21.71

Personnes âgées

Maltraitances personnes âgées : **39 77**

Artois gérontologie :

Le 2ème vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S *(retraites complémentaires)* **:**

Un service téléphonique est mis en place pour aider les salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. **08.20.20.01.89**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie *(**C**aisse d'**A**ssurance **R**etraite et de la **S**anté **a**u **T**ravail)* **:** *Sur rendez-vous, contacter la plateforme téléphonique au* **39 60**

A.S.S.A.D *(**A**ssociation de **S**oins et **S**ervices **à D**omicile) de Aire-sur-la-Lys - Isbergues et ses environs* **:** *Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile.* **03.21.95.42.52**

Social

Action sociale d'urgence *(rue du Temple)* **:**

Présidente : Mme Carré

Le mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
03.21.02.68.40

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :

- le 1er et 3ème lundi du mois de 9 h à 12 h et le 2ème jeudi de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem, sur rendez-vous
- les 1er et 3ème jeudi du mois et le 2ème et 4ème et 5ème mardi du mois de 9 h à 11 h à la maison des associations, sur rendez-vous. **03.21.54.63.20**

Caisse d'Allocations Familiales *(C.A.F)* **:**

- les 1er, 2ème, 3ème et 4ème mardis de chaque mois de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.
- les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30, à la mairie annexe de Molinghem.

Sécurité sociale :

Le mardi de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Secours Catholique : *Le mardi de 14 h à 16 h au 83 bis, rue Gaston Chevallier* **03.21.66.22.84**

C.O.S.S.A.F *(B. Podvin) :*

Les Lundi 3 et 17 juin de 10 h 30 à 11 h 30 à la maison des associations.

Groupe « AG2R la Mondiale » :

Le mardi 25 juin à la salle Edmond Mille, sur rendez-vous au ***03.21.46.47.03***

Point logement jeunes de Béthune ***09.71.52.30.78***

Environnement / Habitat

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) **:**

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.54.40

Déchetterie :

En période d'été, ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 du lundi au vendredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.
Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

Aide juridique

Conciliateur (M. Henri Grevet) **:**

Les mardis 11 et 25 juin de 14 h à 16 h à la mairie annexe de Molinghem.

Centre d'Information des Droits de la Femme de Béthune (C.I.D.F) **:**

Le 1er lundi de 14 h à 17 h, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : *problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.*
Renseignements **03.59.413.413**
Fax **03.59.410.410**

Association tutélaire du Pas de Calais :
Accompagnement personnalisé de l'adulte et de l'enfant
Le lundi 17 juin de 14 h à 16 h à la mairie annexe de Molinghem.

Anciens combattants

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2ème et 4ème mercredi du mois de 16 h à 17 h à la maison des associations
sur rendez-vous **03.21.26.53.85**

France Mutualiste :

Le vendredi 28 juin de 13 h 30 à 17 h à la mairie annexe de Molinghem.

URGENCES

S.M.U.R	**15**
Pompiers	**18**
Centre anti-poison	**08.00.59.59.59**
S.O.S mains	**08.26.20.95.75**
Centre des grands brûlés	**03.20.44.42.78**
Gendarmerie d'Isbergues	**03.21.54.72.15**

Santé

Médecins :

Dr Thérèse Buissart	**03.21.61.98.90**
Dr Véronique Han-Denoeud	**03.21.02.17.83**
Dr Gilles Duparcq	**03.21.02.16.71**
Dr Patrice Favier	**03.21.61.78.04**
Dr Philippe Geille	**03.21.02.12.88**
Dr Thierry Hautcoeur	**03.21.02.16.07**
Dr Christian Hollebecque	**03.21.54.02.80**
Dr Jean-François Leduc	**03.21.64.19.10**
Dr Philippe Mannechez	**03.21.61.78.03**
Dr Sylvie Soarès	**03.21.02.06.52**
Dr Michel Stopin *(Guarbecque)*	**03.21.25.82.27**
Dr Gabriel Buissart *(Ham en Artois)*	**03.21.66.04.11**
Dr Dominique Bernard *(Norrent Fontes)*	**03.21.02.04.63**
Dr Christophe Caron (*Norrent Fontes)*	**03.21.25.14.14**
Dr Henri Chrétien (*Norrent Fontes)*	**03.21.27.35.63**

Médecin de garde :

En semaine de 19 h 30 jusqu'au lendemain 8 h,
le samedi de 12 h jusqu'au lundi 8 h **03.21.71.33.33**

Pharmaciens :

Pharmacie Beauvillain	**03.21.02.01.33**
Pharmacie de la place	**03.21.01.10.20**
Pharmacie de Berguette (M. Benoît Bout)	**03.21.26.59.50**
Pharmacie des aciéries (Melle Minart)	**03.21.02.11.63**

Pharmacie de garde : www.servigardes.fr
08.25.74.20.30

Ambulanciers : *de garde 24 h sur 24*

Ambulances B. Finel **03.21.02.17.08**

Infirmières :

Mmes Brisset et Dhaese et M. Parent	**03.21.61.78.07**
	06.72.36.00.78
Mmes Deram, Lesecq, Laversin, Cauwet	**03.21.25.85.66**
Mme Monique Feron	**06.16.76.23.30**
Mme Anaïs Walle	**06.18.73.58.53**

Laboratoire d'analyse médicale : **03.21.61.53.53**

Alzheimer : *contacter l'A.S.S.A.D* **03.21.95.42.52**

Point écoute toxicomanie : **08.00.26.10.00**

Administrations

Hôtel de ville : **03.21.61.30.80**

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Permanence état-civil : *le samedi matin de 10 h à 12 h*

Courriel *:* **contact@ville-isbergues.fr**
Site internet : **www.ville-isbergues.fr**

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Emile Zola **03.21.61.39.72**

Mairie annexe de Berguette :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Edmond Mille **03.21.26.59.18**

Mairie annexe de Molinghem :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
place Lamartine **03.21.61.59.95**

Services techniques :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
place Basly **03.21.61.36.66**

Centre culturel :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
route de la Victoire **03.21.02.18.78**

Police municipale :

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.30.80

Trésorerie :

rue Jean Jaurès **03.21.02.11.15**

Services / dépannages

VEOLIA : dépannage 24 h sur 24 **0 810 108 801**

E.R.D.F : dépannage 24 h sur 24 **09 726 750 62**

GAZ : dépannage 24 h sur 24 **0 810 433 062**

France Telecom : **10 13**

Emploi - Formation

Boutique de Gestion Espace (B.G.E):

Conseils en création d'entreprise, les mercredis 5 et 19 juin à la M.J.E.P,
sur rendez-vous à partir de 9 h **03.21.62.90.60**

M.J.E.P : *8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30* **03.21.57.70.20**

Pôle emploi de Lillers : **39 49**

Relais emploi alpha : **03.21.25.61.68**

Ecole municipale de musique : **06.68.36.69.75**